

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 17/03/2025

Reçu en préfecture le 17/03/2025

Publié le

ID : 089-200042356-20250313-10_2025-DE

DEPARTEMENT DE L'YONNE	Le treize mars deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes à ARGENTEUIL-SUR-ARMANCON, sous la présidence de Monsieur Rémi GAUTHERON.
ARRONDISSEMENT D'AVALLON	<u>Étaient présents</u> : Aisy-sur-Armançon : M. Christian FRANCOIS Ancy-le-Libre : Mme Véronique BURGEVIN Annoux : M. Jacques ROBO Argenteuil-sur-Armançon : M. Sébastien SCHIER CCCVT : M. Stéphane AUFRERE Chassignelles : M. Maryan TRUCHY Cheney : M. Thomas GRAPIN Collan : M. Francis GOGOIS Cruzy-le-Châtel : M. Jean-Pierre BRIGAND Cry-sur-Armançon : M. Claude DUBOIS Dannemoine : M. Eric KLOETZLEN Epineuil : M. Alain BŒUF Fleys : M. Xavier COLLON Fontaines-les-sèches : M. Hubert MONTENOT Fulvy : M. Robert HERBERT Jully : M. François FLEURY Junay : M. Dominique PROT Pacy-sur-Armançon : M. Jean-Luc GOUX Pasilly : M. Julien GROGUENIN Pimelles : Mme Nadège GOUSSARD Roffey : M. Rémi GAUTHERON Rugny : M. Fabien GENET Sarry : Mme Danielle RIOTTE Sennevoy-le-Haut : M. Jean-Louis MARONNAT Stigny : M. Paul DE DEMO Tissey : M. Thomas LEVOY Tonnerre : M. Philippe GERTNER, M. Jean-François FICHOT Tronchoy : M. Jacques TRIBUT Vezinnes : M. Georges CUSSAC (<i>parti au point n°10</i>) Villon : M. Anthony BELLEGANTE Viviers : M. Christian PICQ CCLTB : M. Thomas LEVOY, M. François FLEURY, M. Robert HERBERT, M. Dominique PROT, Mme Véronique BURGEVIN.
SYNDICAT DES EAUX DU TONNERROIS	
<u>Nombre de délégués</u> :	
- En exercice : 56	
- Présents : 37	
- Absents : 19	
dont ayant donné Pouvoir : 3	
- Votants : 40	
<u>Compétence EAU</u> :	
<u>Nombre de délégués</u> :	
- En exercice : 49	
- Présents : 30	
- Absents : 19	
dont ayant donné pouvoir : 3	
- Votants : 33	
- <i>Puis 32 à partir du point 10</i>	
<u>Compétence ASSAINISSEMENT COLLECTIF</u> :	
<u>Nombre de délégués</u> :	
- En exercice : 20	
- Présents : 16	
- Absents : 4	
dont ayant donné Pouvoir : 0	
- Votants : 16	
- <i>Puis 15 à partir du point 10</i>	
<u>Compétence ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF</u> :	
<u>Nombre de délégués</u> :	
- En exercice : 5	
- Présents : 5	
- Absents : 0	
- Pouvoir : 0	
- Votants : 5	
	<u>Délégués titulaires absents excusés suppléés</u> : CCLTB : Mme Nadine THOMAS est suppléée par M. Dominique PROT.
	<u>Délégués titulaires absents excusés non suppléés</u> : Bernouil : M. Jean-Claude GALLY décédé n'est pas suppléé Châtel-Gérard : M. Régis MONOT Chichée : Mme Nathalie OUDIN (et son suppléant) Mélisey : M. Eric ROUSSEAU Molosmes : M. Dominique BUSSY
	<u>Délégués titulaires absents non excusés suppléés</u> : CCLTB : Mme Delphine GRIFFON est suppléée par M. Robert HERBERT.
	<u>Délégués titulaires absents non excusés non suppléés</u> : Béru : Mme Athénaïs LE COURT DE BERU Censy : M. Alexandre BARDET Dye : M. Bertrand BERLOT Gland : Mme Sandrine NEYENS Grimault : Mme Jacqueline DE DEMO Jouancy : Mme Laurence TRANSLER Nuits-sur-Armançon : M. Jean-Louis GONON Perrigny-sur-Armançon : M. Romaric JOLY Saint-Martin-sur-Armançon : M. Benjamin LEMAIRE Sennevoy-le-Bas : M. Dominique VARAILLES Yrouerre : M. Gilles GARNIER.
	<u>Délégués titulaires absents excusés avant donné pouvoir</u> : Gigny : M. Denis DUTARTRE a donné pouvoir à M. François FLEURY Serrigny : Mme Nadine THOMAS a donné pouvoir à M. Dominique PROT Vezannes : M. Laurent SEURAT a donné pouvoir à M. Thomas LEVOY.
	<u>Secrétaire de séance</u> : M. Anthony BELLEGANTE, délégué de Villon.
	<u>Date de convocation</u> : 28 février 2025
	<u>Délibération n° 10-2025</u>
	<u>Objet</u> : EAU - Elaboration d'une stratégie de protection des ressources

Monsieur le Président indique aux délégués que l'adoption d'une stratégie de protection de la ressource est une condition préalable pour accéder à certaines catégories d'aides du 12ème programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, notamment les aides aux travaux de sécurisation de l'Alimentation en Eau Potable, l'animation pour la préservation de la ressource, etc.

La stratégie de protection de la ressource en eau constitue un outil essentiel qui remplit plusieurs fonctions clés.

Elle permet aux collectivités responsables de l'eau potable et à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) d'établir leurs actions prioritaires concernant deux aspects majeurs :

- La protection de la ressource,
- La gestion des quantités d'eau disponibles

Il est important de noter qu'elle doit être coordonnée avec le Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE) pour la zone de captage, dont la mise en place est devenue obligatoire avec une échéance fixée à juillet 2027. Cette coordination est bidirectionnelle : tout changement dans l'une des composantes (PGSSE ou stratégie) peut nécessiter une adaptation de l'autre.

Pour ce faire, l'AESN incite les collectivités compétentes en « eau potable » à définir leur stratégie, et ainsi d'établir un programme d'actions pluriannuel et chiffré.

Il convient pour la collectivité compétente, et donc pour le syndicat de :

Poser une stratégie, en définissant les objectifs poursuivis par les actions qui seront mises en œuvre, et les leviers d'action qui seront actionnés pour cela ;

Définir les actions opérationnelles à mener sur le territoire, en tant que maître d'ouvrage ;

Caractériser les modalités de mise en œuvre : échéances, coût, partenaires à mobiliser, etc. ;

Dimensionner des moyens humains et financiers adaptés ;

In fine : bénéficier des subventions de l'AESN.

A cet effet, le Syndicat a donc lancé une consultation pour l'élaboration de cette stratégie.

Après consultation et analyse des offres, Monsieur le Président propose au comité syndical de retenir le Bureau d'étude mieux-disant ARTELIA pour un montant de 22 230€ HT et de solliciter la subvention auprès de l'AESN à hauteur de 80%.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à 32 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

- *ACCEPTE cette proposition,*
- *AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat avec la société ARTELIA pour un montant de 22 230,00€ HT,*
- *SOLLICITE la subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie,*
- *DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Président pour en poursuivre l'exécution,*
- *DIT que les crédits seront ouverts au budget primitif 2025.*

Pour extrait conforme,
Le Président,



Emi GAUTHERON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication au recueil des actes administratifs, devant le tribunal administratif de Dijon

Envoyé en préfecture le 17/03/2025

Reçu en préfecture le 17/03/2025

Publié le

ID : 089-200042356-20250313-10_2025-DE